

Distribution limitée

WHC-93/CONF.002/10  
Paris, le 25 octobre 1993  
Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,  
CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial  
Dix-septième session

Carthagène, Colombie  
6-11 décembre 1993

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Examen des demandes  
d'assistance internationale

A. Patrimoine naturel (Coopération technique)

A.1. Réserve de faune de Dja (Cameroun)

**Antécédents** : Le Cameroun a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1982. Il possède un site, la Réserve de faune de Dja, qui a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987. En 1988, 30.000 dollars EU ont été accordés par le Fonds du patrimoine mondial pour l'achat de deux véhicules pour la Réserve de faune de Dja. En 1987, la participation d'un spécialiste camerounais à un séminaire international sur l'éducation et la formation à l'environnement a été prise en charge, pour un montant de 3.000 dollars EU. Une mission de suivi est en cours dans la Réserve de faune de Dja et un rapport oral sera présenté à la dix-septième session du Comité.

Le Cameroun n'a pas payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial depuis 1986-1987.

**Description de la demande** : La Commission nationale camerounaise pour l'UNESCO désire acheter deux véhicules pour réaliser, en coopération avec les autorités de la Réserve de faune de Dja, un certain nombre de projets relatifs au développement de zones situées dans le voisinage de Dja : éducation environnementale, formation et études concernant l'aspect économique des prélèvements de spécimens de faune dans la région.

**Contribution nationale** : Toutes les dépenses relatives à la mise en oeuvre des projets seront prises en charge par les

autorités nationales. Le coût total de la réalisation des projets n'a pas été fourni.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial :** Il est demandé une somme de 40.000 dollars EU pour l'achat de deux véhicules.

**Action du Comité :** Etant donné que la somme réclamée est plus élevée que le montant maximal de 30.000 dollars EU qui pourrait être approuvé par le Bureau, le Comité voudra peut-être approuver cette demande, à condition que : (a) le Cameroun paye ses contributions au Fonds ; (b) le Centre reçoive et approuve des informations détaillées sur les différents types de projets qui doivent être mis en oeuvre avec des fonds nationaux, (c) les autorités camerounaises donnent l'assurance que l'utilisation et l'entretien des véhicules seront directement supervisés par la direction de la Réserve de Dja. Aucune information détaillée n'a été reçue à la date de la préparation du présent rapport.

#### A.2. Vallée de Mai (Seychelles)

**Antécédents :** La Vallée de Mai, le plus petit site du patrimoine mondial (20 ha), a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1983. Alors que l'autre site du patrimoine mondial situé aux Seychelles, l'Atoll d'Aldabra, a reçu une aide substantielle de la part du Fonds, c'est la première fois que les autorités seychelloises proposent un projet pour la Vallée de Mai. Une mission de l'UICN était prévue en automne 1993 et un rapport oral sera présenté à la dix-septième session du Comité.

Les Seychelles ont payé leur contribution au Fonds du patrimoine mondial pour 1992 et il leur reste à payer 12 dollars EU pour 1993.

**Description de la demande :** Les autorités compétentes ont proposé la construction d'un centre d'information pour les visiteurs sur ce site du patrimoine mondial. Le site attire 3.000 à 4.000 visiteurs par mois et les autorités pensent donc qu'il serait important de construire un tel centre pour pouvoir informer le public de la valeur de ce site en tant que patrimoine mondial. Il est également prévu de construire une tour de guet pour la lutte contre l'incendie dans la Réserve.

La Vallée de Mai, comme l'Atoll d'Aldabra, est gérée par une organisation non gouvernementale, la Fondation des Iles Seychelles ; elle jouit d'une stricte protection aux termes de la réglementation du gouvernement seychellois concernant les réserves spéciales. Le centre d'information pour les visiteurs aura une superficie de 105 m<sup>2</sup>. Les plans de construction du centre sont prêts et ont déjà été approuvés par le Conseil de direction de la Fondation des Iles Seychelles.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial** : Une somme de 45.000 dollars EU (241.500 roupies seychelloises) est requise pour la construction du centre d'information pour les visiteurs. Ce montant, calculé sur la base de 2.300 roupies seychelloises par m<sup>2</sup> (cela comprend le travail, les matériaux et les équipements), a été accepté par les autorités seychelloises et un entrepreneur local a qui a été confiée la responsabilité de la construction du centre d'information pour les visiteurs.

**Contribution nationale** : Une somme d'environ 28.000 dollars EU (150.000 roupies seychelloises) est prévue, en tant que contribution nationale, pour couvrir les salaires du personnel local, la supervision de la construction ainsi que la gestion du centre d'information pour les visiteurs.

**Action du Comité** : Le Comité doit décider de la suite à donner à cette demande. Elle lui a déjà été présentée plusieurs fois et le Comité avait exprimé la crainte que ce projet ne soit trop important par rapport à la superficie limitée de ce site du patrimoine mondial. Il faudrait demander l'avis de l'UICN à ce sujet.

#### **A.3 Demande d'assistance technique pour le site du patrimoine mondial de La Amistad, Costa Rica**

**Antécédents** : Le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1983 et agrandi par une extension au Panama en 1990. Les limites de la partie costaricienne du Parc font l'objet de discussions depuis plusieurs années. Il semble que l'on parvienne à une solution et l'on attend une réponse de la part des autorités costariciennes. Les limites révisées ont été discutées entre l'UICN et un représentant national. Nous attendons la réaction officielle du gouvernement aux propositions de limites.

**Description de la demande** : La demande d'assistance technique comprend le site du patrimoine mondial ainsi que la Réserve de la biosphère. Le but est d'améliorer la protection de l'ensemble du territoire. Cela implique des équipements de communication par radio ; un programme d'extension ; un programme de lutte contre l'incendie; et enfin, un développement convenable des villages environnants.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial** : Une somme de 49.987,36 dollars EU est demandée au Fonds. Le financement assuré en contrepartie par le gouvernement costaricien est de 22.970 dollars EU.

Le Costa Rica n'a pas payé sa contribution au Fonds du patrimoine mondial pour 1992-1993.

**Action du Comité** : Le Comité désirera peut-être étudier attentivement la question du financement total disponible pour le site car la situation est compliquée du fait que le site reçoit actuellement une aide financière du Fonds pour

l'Environnement mondial (GEF) et du WWF. Le Comité devrait chercher à s'assurer auprès des autorités costariciennes que les fonds fournis par le GEF sont accordés en priorité pour le site du patrimoine mondial et qu'il n'y a pas de duplication avec les sommes limitées dont dispose le Fonds.

#### A.4 **Parc national de Garamba, Zaïre (Demande d'urgence)**

**Antécédents** : Le Parc national de Garamba a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1980 et il a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril à la seizième session du Comité. La situation au Zaïre reste critique et l'UICN va fournir un rapport à ce sujet.

**Description de la demande** : Le 13 octobre 1993, l'IZCN a adressé une demande d'assistance d'urgence pour la protection de Garamba.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial** : 20.000 dollars EU sont demandés pour des rations alimentaires, des uniformes et des bottes, des postes de radio et des primes.

On ne dispose pas d'informations sur la contribution nationale.

**Action du Comité** : La situation est similaire à celle du Parc national de Virunga où, par suite d'un déclin du tourisme, l'IZCN ne peut plus assurer la protection de la zone. La contribution accordée au Parc national de Virunga a eu un effet catalytique immédiat et l'UICN présentera un rapport sur les résultats. Toutefois, à sa dernière réunion, le Bureau a suggéré que le Fonds du patrimoine mondial ne devait pas fournir ce type d'aide. Etant donné la situation critique due à l'agitation politique, le Comité désirera peut-être reconsidérer cette recommandation.

#### A.5. **Demande d'assistance technique pour le Parc national du Lac Malawi (Malawi)**

**Antécédents** : Le Parc national du Lac Malawi a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1984. En 1986, une somme de 19.800 dollars EU a été accordée pour soutenir un projet d'assistance technique. Le 2 septembre 1993, un rapport détaillé sur l'avancement de ce projet, ainsi que des photographies, ont été adressés au Centre du patrimoine mondial. Il apparaît qu'un projet de construction d'un hôtel qui aurait eu des conséquences nuisibles sur les qualités naturelles du Parc a été annulé. Ceci sera confirmé à la dix-septième session du Comité du patrimoine mondial.

Le Parc national du Lac Malawi est principalement un parc marin qui comprend une grande diversité d'espèces.

**Description de la demande** : La demande est de 15.716 dollars EU au total alors que le montant total du projet

est de 18.605 dollars EU. Le projet consiste en l'achat de deux bateaux, des tentes, des équipements de plongée, des gilets de sauvetage et des jumelles. La contribution nationale couvre les frais de personnel et le fonctionnement de l'équipement.

Le Malawi n'a pas payé sa contribution nationale au Fonds du patrimoine mondial pour 1992-1993.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial :**  
15.716 dollars EU.

**Action du Comité :** Le Comité désirera peut-être approuver le paiement de ce montant à condition de recevoir d'abord les arriérés de paiement de contributions au Fonds du patrimoine mondial.

#### **A.6 Assistance technique pour le Pérou**

L'UICN a reçu des demandes d'assistance technique en provenance du Pérou mais elles n'avaient pas été reçues par le Centre du patrimoine mondial au moment de la préparation du présent rapport. Si elles lui parviennent avant la dix-septième session du Comité, elles y seront présentées.

### **B. Patrimoine naturel (Formation)**

#### **B.1. Seizième Cours international du CATIE sur les zones protégées**

**Antécédents :** L'expérience du CATIE en matière de zones protégées remonte à 1976. Depuis cette date, près de 2.000 personnes ont reçu une formation au CATIE (Centre agronomique tropical pour la recherche et l'éducation). C'est maintenant le seizième cours, centré sur la formation des gestionnaires de zones protégées. Ce cours accorde toute l'attention voulue à la Convention du patrimoine mondial, à la fois dans son programme de formation et dans la sélection de ses participants. C'est le cours de formation le plus respecté d'Amérique latine.

**Description de la demande :** Le cours est constitué de quatre parties : des conférences et lectures sur les zones protégées, des présentations aux participants sur la planification et la gestion des sites, du travail sur le terrain et l'application pratique de l'analyse de la planification stratégique dans une ou plusieurs zones protégées. Les fonds seront utilisés pour la nourriture et le logement, les cours, le matériel pédagogique, les transports internationaux et locaux et les droits d'inscription aux cours.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial :** Le 31 août 1993, le CATIE a adressé une demande d'aide de 25.000 dollars EU pour soutenir ce programme. Le budget total du cours est de 68.000 dollars EU dont 30.000 dollars EU sont fournis par le WWF

aux Etats-Unis et le solde du financement est recherché auprès d'autres sources.

**Action du Comité :** Le Comité désirera peut-être approuver le paiement d'une somme de 25.000 dollars EU pour l'organisation de ce cours de formation dispensé au siège du CATIE, au Costa Rica.

## **B.2. Ecole de formation de spécialistes de la faune sauvage (Cameroun)**

**Antécédents :** L'Ecole de formation de spécialistes de la faune sauvage, située au Cameroun, est le premier institut régional de formation de responsables de réserves de faune et zones protégées en Afrique francophone. Le Fonds du patrimoine mondial a contribué financièrement à la formation dans cette Ecole de responsables venus du Congo, de Guinée, du Niger, du Sénégal et du Zaïre, pour un montant total de 76.000 dollars EU. Le Fonds du patrimoine mondial a également fourni 8.000 dollars EU en 1986, pour permettre la participation du directeur de l'Ecole au 20ème Séminaire international sur les Parcs nationaux et Réserves, aux Etats-Unis et au Canada. En 1988, le Fonds a fourni 4.000 dollars EU pour permettre la participation du directeur principal à l'Assemblée générale de l'UICN au Costa Rica. Par ailleurs, le directeur de l'Ecole a participé à l'Atelier sur le patrimoine mondial qui s'est tenu au cours du 4ème Congrès mondial des Parcs, à Caracas, Venezuela, en février 1992 ; il y a présenté un rapport sur les programmes de formation dispensés par l'Ecole.

**Description de la demande :** Le directeur de l'Ecole a soumis un projet d'organisation d'un séminaire sous-régional pour l'Afrique francophone, à l'intention des responsables de sites du patrimoine mondial et des réserves de la biosphère. Ce séminaire de sept jours est prévu pour janvier ou février 1994. On y discutera d'informations relatives à un certain nombre de projets menés dans les zones protégées du Cameroun, y compris dans la Réserve de faune de Dja (site du patrimoine mondial et Réserve de la biosphère) et dans la Réserve de la biosphère de Wasa. Le séminaire se tiendra dans la Réserve de la biosphère de Wasa et traitera de questions concernant les aspects caractéristiques des sites du patrimoine mondial et des réserves de la biosphère : leur importance dans les réseaux nationaux et régionaux de zones protégées, la gestion des réserves de la biosphère, les conventions internationales régissant les zones protégées et l'importance du développement du tourisme dans la gestion des zones protégées. On y invitera des participants des pays suivants : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Zaïre. L'UNESCO, l'UICN et le WWF seront également invités à envoyer des représentants à ce séminaire.

Bien que la demande ait été soumise sur des formulaires de préparation d'une proposition d'atelier de formation, la nature

de l'activité prévue ressemble davantage à un séminaire régional d'experts techniques qu'à un exercice de formation.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial :** Une somme de 43.667 dollars EU est demandée pour couvrir les dépenses suivantes : transport aérien international (17.697 dollars EU), per diem pour les participants internationaux (18 au total, soit 11.450 dollars EU), per diem pour 5 participants camerounais (3.365 dollars EU), transport local et visites sur le terrain (8.230 dollars EU), dépenses d'organisation et secrétariat et autres frais divers (2.925 dollars EU).

**Contribution nationale :** Le directeur de l'Ecole a indiqué que des contributions nationales en nature sont prévues, mais il ne donne aucun détail. Il a également indiqué qu'il recherchait des contributions auprès d'autres organisations mais il n'en mentionne pas les noms.

**Action du Comité :** Le Bureau a recommandé que cette demande soit soumise pour discussion au Comité, notamment en ce qui concerne le programme du cours, la justification de l'évaluation des dépenses et les informations concernant les contributions nationales et autres. Par ailleurs, le Bureau a suggéré de repousser la date du cours pour avoir suffisamment de temps pour l'organiser. Jusqu'à maintenant, le Centre du patrimoine mondial n'a toujours pas reçu de programme de formation détaillé ni de budget prévisionnel où figure la contribution nationale.

### B.3. Cours de formation (Côte-d'Ivoire)

**Antécédents :** La Côte-d'Ivoire a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1981. Elle possède deux sites du patrimoine mondial, le Parc national de Taï et le Parc national de la Comoe, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1982 et 1983. En 1993, 30.000 dollars EU ont été versés à l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (GREF) pour organiser un séminaire de formation qui s'est tenu dans la Réserve de la biosphère de la Boucle de Baoulé (Mali), en février 1993. Le Comité a chargé le Centre de demander aux organisateurs : (a) d'incorporer au programme du cours une partie concernant la philosophie et le travail de la Convention, (b) d'entreprendre une évaluation du cours portant sur les cinq dernières années, de fournir des informations sur le retour des participants dans les Etats parties africains et les responsabilités qu'ils assument en matière de protection du patrimoine naturel et (c) que les cours sur le terrain se tiennent dorénavant dans un site naturel africain du patrimoine mondial. Le rapport sur le cours de formation a fourni des réponses sur les points (b) et (c), indiquant notamment que 53 participants au cours sur 60 travaillent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et 7 plus particulièrement dans des zones protégées. Le point (a) a été discuté directement avec l'organisateur du cours.

**Description de la demande :** La GREF a demandé l'aide du Fonds du patrimoine mondial pour organiser un cours de formation sur le site du patrimoine mondial du Parc national de Taï, en Côte-d'Ivoire. Le cours sera centré sur les thèmes écologiques et problèmes de conservation suivants : la faune sauvage, la végétation et la recherche sur les ressources naturelles et l'utilisation de l'espace.

Le cours comprendra 25 étudiants de 7 pays (Belgique, Burkina-Faso, Canada, France, Guinée, Sénégal et Tchad) et il sera organisé en coopération avec des partenaires nationaux (ministère de l'Agriculture, instances régionales, etc.)

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial :** Le montant total du budget s'élève à 375.000 FF et une somme de 30.000 dollars EU est demandée au Fonds du patrimoine mondial.

On ne dispose pas d'informations sur la contribution nationale.

**Action du Comité :** Le Comité désirera peut-être approuver le paiement d'une somme de 30.000 dollars EU pour l'organisation de ce cours de formation sur le site du patrimoine mondial du Parc national de Taï. Le Comité pourrait charger le Centre de veiller à ce que l'on incorpore à l'évaluation du programme du cours une partie concernant le travail de la Convention et, plus particulièrement, sur le travail mené sur le site du patrimoine mondial du Parc national de Taï.

## **C. Patrimoine culturel (Coopération technique)**

### **C.1. Grottes de Mogao (Chine)**

(Prière d'examiner cette demande en même temps que la demande pour les activités de formation présentée pour le même site.)

**Antécédents :** Le site des Grottes de Mogao a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le 11 décembre 1987. Jusqu'ici, la Chine a reçu 243.212 dollars EU du Fonds du patrimoine mondial répartis comme suit : 39.800 dollars EU pour une assistance préparatoire (1986, 1988), 146.000 dollars EU pour une assistance technique (1990), 44.000 dollars EU pour de la formation (1987, 1988 et 1990) et 13.412 dollars EU pour de l'assistance d'urgence.

La Chine a payé ses dernières contributions au Fonds du patrimoine mondial pour la période 1992-1993.

**Description de la demande :** Les Grottes de Mogao à Dunhuang possèdent un des trésors les plus importants, les plus richement décorés et les mieux préservés de l'art bouddhique. Actuellement, 492 grottes sont préservées ; elles contiennent environ 45.000 m<sup>2</sup> de peintures murales avec plus de 2.000 sculptures bouddhiques peintes. Les peintures murales et les sculptures sont menacées



de pâlissement, de décoloration et de déliquescence des bases des peintures. Ces phénomènes se sont accélérés ces dernières années avec l'afflux important du nombre de visiteurs. Il est donc impératif d'entreprendre une recherche systématique sur les maladies qui attaquent les peintures murales et d'étudier l'impact de la présence humaine sur le site. Afin d'étudier en profondeur la cause de la dégradation des peintures murales et des statues, on envisage de systématiser pour laquelle un équipement spécial est indispensable. Le Bureau administratif d'Etat pour les vestiges culturels ainsi que d'autres départements ont déjà fourni quelques appareils et un peu d'équipement pour l'analyse du suivi mais le budget limité ne permet pas l'achat d'un microscope à polarisation de bonne qualité. Le microscope servira surtout à étudier le processus de pâlissement et de décoloration et contribuera activement à la recherche scientifique menée à l'Académie.

**Contribution nationale :** les autorités chinoises ont estimé le coût total de la recherche scientifique sur la conservation à 55.000 dollars EU, dont 35.000 dollars EU en tant que contribution nationale et 20.000 dollars EU provenant du Fonds du patrimoine mondial.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial :** 20.000 dollars EU pour l'achat d'un microscope à polarisation ORTHOLUX II POL-BK, Leitz, Allemagne.

**Action demandée par le Comité :** Etant donné la spécificité de l'équipement recherché par l'Académie, le Centre a demandé conseil à l'ICCRUM qui a jugé positivement la demande présentée par les autorités chinoises et a évalué le coût à 25.000 dollars EU. Au vu de ces résultats, le Comité désirera peut-être considérer l'approbation de la demande de 20.000 dollars EU pour l'achat du microscope.

## C.2. Vieille Ville de La Havane et ses fortifications (Cuba)

**Antécédents :** Le site de la Vieille Ville de La Havane et ses fortifications a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982. Jusqu'à maintenant, Cuba a reçu une assistance pour la formation permettant la participation de trois étudiants au Cours interrégional sur la conservation des monuments et des sites à Bahia, Brésil (1988, 1990 et 1993), 50.478 dollars EU pour une assistance technique (20.478 dollars EU pour La Havane en 1985 et 30.000 dollars EU pour Trinidad en 1991) et 20.000 dollars EU pour une assistance d'urgence (La Havane, 1993).

Cuba a réglé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial jusqu'en 1991.

**Description de la demande :** Les efforts du gouvernement cubain pour la conservation de la Vieille Ville de La Havane se concentrent sur la réhabilitation et la restauration intégrales de la place de La Plaza Vieja. Une Campagne internationale pour

la sauvegarde de La Plaza Vieja a été lancée par l'UNESCO en 1989.

En mars 1993, un violent ouragan s'est abattu sur Cuba et a causé des dommages considérables aux bâtiments qui avaient été récemment restaurés et aux structures en attente de réhabilitation. A la demande du gouvernement cubain, une assistance d'urgence a été fournie par le Fonds du patrimoine mondial, pour un montant de 20.000 dollars EU permettant d'effectuer des réparations urgentes aux bâtiments donnant sur la place. Cette assistance est mise en oeuvre actuellement par l'intermédiaire du Centre national de conservation de La Havane, en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Cuba.

Le gouvernement cubain continue à accorder la plus haute priorité à la réhabilitation et à la restauration de La Plaza Vieja. Des travaux sont prévus en 1993 et 1994 dans trois des bâtiments qui entourent la place (le Cine Havana, le Cafe Taberna et le Colegio del Santo Angel). Une demande de 55.000 dollars EU a été soumise par le gouvernement cubain comme contribution à ces travaux.

**Contribution nationale :** Toutes les dépenses relatives à la préparation du projet, main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée, équipement réutilisable, supervision et gestion du projet, seront à la charge des autorités nationales. Ces dépenses s'élèvent à 800.000 dollars EU.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial :** Une somme de 55.000 dollars EU est demandée pour l'achat d'équipement non réutilisable et de matériaux nécessaires à l'exécution des travaux.

**Action demandée par le Comité :** Le suivi de La Havane a été prévu pour 1993 dans le cadre du programme de suivi en Amérique latine. Les résultats seront présentés au Comité lors sa dix-septième session. Au vu de ces résultats, le Comité désirera peut-être considérer l'approbation de la demande d'un montant de 55.000 dollars EU pour l'achat de matériaux nécessaires à la restauration de trois des bâtiments historiques de La Plaza Vieja, à La Havane.

### C.3 Parc national de Serra da Capivara (Brésil)

**Antécédents :** Le site culturel du Parc national de Serra da Capivara a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1991. Jusqu'à maintenant, le Brésil a reçu 45.000 dollars EU pour une assistance technique et un montant considérable pour la formation. Aucune assistance n'a été fournie jusqu'ici pour le site de Capivara.

Le Brésil a payé des contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

**Description de la demande :** La Fundação do Homem Americano collabore avec les autorités nationales et locales pour la gestion et la conservation du Parc. La demande, qui a été présentée par la Fondation et appuyée par les autorités nationales par l'intermédiaire de la Délégation permanente auprès de l'UNESCO, comporte deux éléments :

1. Une demande d'urgence pour des mesures à prendre dans trois des parties du Parc les plus visitées (Toca do Baixao do Perna I, Toca da Baixao da Vaca et Sitio do Meio), dans le double but de protéger les peintures et en même temps de mieux contrôler et de faciliter les visites aux sites. Des structures de protection seraient installées sur les trois sites (demande de 20.000 dollars EU) et deux gardes seraient engagés pour la supervision et la protection (5.000 dollars EU). Cette assistance permettrait de mieux gérer le flux grandissant des visiteurs tout en assurant une conservation convenable des peintures rupestres.
2. Une assistance technique pour l'achat d'équipements pour l'inventaire et la documentation des peintures rupestres (28.000 dollars EU). Cette assistance complétera une contribution financière nationale considérable pour la formation et les services techniques. L'objectif de ce projet est la réalisation d'un inventaire complet des peintures rupestres ainsi que la saisie et l'examen, par des méthodes informatisées, de peintures ne pouvant être observées par un oeil humain.

**Contribution nationale :** Le coût total du projet d'inventaire s'élève à 130.000 dollars, dont 67.000 dollars EU seront pris en charge par les autorités nationales et 35.000 dollars EU par le Fundo Nacional do Meio Ambiente.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial :** Une somme de 25.000 dollars EU est demandée comme assistance d'urgence (voir point 1. ci-dessus) et une somme de 28.000 dollars EU comme assistance technique pour l'achat d'équipements vidéo et informatique non disponibles dans le pays (voir point 2. ci-dessus).

**Action demandée par le Comité :** La demande d'urgence ne répond pas aux critères de "situations d'urgence" décrits au paragraphe 74 des Orientations, soit : "... des dommages sévères dûs à des phénomènes soudains et inattendus ... ou [un] danger imminent de graves dommages causés par ces phénomènes". Par conséquent, la demande ne peut pas être considérée comme "assistance d'urgence". De plus, la protection du site par des gardes est considérée comme relevant de la responsabilité des autorités nationales compétentes. Ces observations ont été transmises à la Délégation permanente du Brésil le 10 septembre 1993 et n'ont pas reçu de réponse jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne la seconde partie de la demande, il est demandé au Comité de considérer l'approbation du montant de 28.000 dollars EU pour l'achat d'équipements vidéo et

informatique en vue de l'inventaire et de la documentation des peintures rupestres sur le site.

#### **D. Patrimoine culturel (Formation)**

##### **D.1. Grottes de Mogao (Chine)**

(Prière d'examiner cette demande en même temps que la demande d'assistance technique pour de l'équipement présentée pour le même site.)

**Antécédents** : Le site des Grottes de Mogao a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le 11 décembre 1987. Jusqu'ici, la Chine a reçu 243.212 dollars EU du Fonds du patrimoine mondial répartis comme suit : 39.800 dollars EU pour une assistance préparatoire (1986, 1988), 146.000 dollars EU pour une assistance technique (1990), 44.000 dollars EU pour de la formation (1987, 1988 et 1990) et 13.412 dollars EU pour de l'assistance d'urgence.

La Chine a payé ses dernières contributions au Fonds du patrimoine mondial pour la période 1992-1993.

**Description de la demande** : Les Grottes de Mogao à Dunhuang possèdent l'un des biens culturels les plus exceptionnels de Chine. Le site est célèbre pour ses magnifiques peintures et oeuvres d'art bouddhiques. Depuis quelques années, l'Académie de Recherche sur Dunhuang a entrepris de préserver et d'étudier les Grottes, en collaboration avec l'Institut japonais du Patrimoine culturel national et l'Institut de Conservation Getty. La recherche a été principalement centrée sur le contrôle de l'environnement des Grottes ainsi que le contrôle et l'analyse des peintures murales. Comme suite à l'étude entreprise jusqu'à maintenant, il est maintenant demandé une assistance par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial pour organiser un cours de formation sur les techniques de conservation préventive dans le contrôle de l'environnement et l'analyse des couleurs des peintures murales ; l'objectif serait d'améliorer le niveau des spécialistes/techniciens de l'Académie ainsi que d'autres techniciens. Le cours sera suivi par une quarantaine de participants et il est prévu pour tout le mois de mai 1994.

Les principales questions qui seront discutées pendant ce cours de formation sont les suivantes :

1. la signification du contrôle de l'environnement pour la préservation du patrimoine culturel ;
2. la présentation des principaux systèmes de contrôle de l'environnement et de l'équipement approprié ;
3. les méthodes et techniques de contrôle ;
4. les techniques de contrôle des bases des couleurs ;

5. la présentation des principaux équipements pour l'analyse des pigments ;
6. la collecte d'échantillons de pigments non destructeurs ;
7. l'analyse de collecte par analyseur de spectre à fluorescence par rayons X, diffractomètre à rayons X et spectro-photomètre infra-rouge de Fourier ;
8. l'analyse et la collecte d'échantillons de coupes transversales de pigments ;
9. la présentation et l'analyse du pâlissement des couleurs dans les Grottes de Mogao.

Participeront à ce cours de formation des représentants (spécialistes/experts) de diverses institutions : le Bureau administratif d'Etat pour les vestiges culturels de Chine, l'Institut de recherche pour les vestiges culturels de Chine, l'Institut du patrimoine culturel national du Japon et l'Institut Getty de conservation.

**Contribution nationale** : Dépenses pour l'organisation du cours de formation telles que salle de conférence, frais de bureaux, secrétariat, installations acoustiques et audiovisuelles pour les conférences et le travail sur le terrain, soit un coût estimé à 8.000 dollars EU. Personnel, y compris les honoraires payés aux consultants nationaux et internationaux, per diem pour les personnes-ressources et les formateurs, soit un coût estimé à 6.000 dollars EU. Frais divers, préparation du matériel pédagogique, équipement et autres, soit un coût estimé à 6.000 dollars EU. Le total s'élève à 20.000 dollars EU.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial** : 20.000 dollars EU pour les transports nationaux/internationaux des spécialistes (deux viennent du Japon et un des Etats-Unis d'Amérique), des experts chinois, des personnes-ressources, des stagiaires et des participants ; transports locaux pour les activités de formation.

**Action demandée par le Comité** : Le Comité désirera peut-être approuver la demande d'un montant de 20.000 dollars EU pour le cours de formation et de 25.000 dollars EU pour l'achat d'un microscope à polarisation Leitz mentionné plus haut dans la demande de coopération technique.

#### D.2. **Cours régional de formation à la conservation et à la protection des monuments et sites culturels, destiné à des architectes du Maghreb (1994 et 1995, Tunisie)**

**Antécédents** : Les pays du Maghreb concernés au plan régional par cette formation collective (Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) possèdent de nombreux sites et monuments culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont des médinas, qui s'insèrent dans un patrimoine architectural d'une grande

ampleur. Mais les villes et monuments de la région sont menacés de nos jours par de nombreux facteurs accélérant leur dégradation et notamment par le manque de professionnels locaux spécialisés dans les besoins du patrimoine culturel et les méthodes d'analyse et d'intervention en milieu urbain islamique.

La conservation de ce patrimoine bâti ou archéologique nécessite l'intervention permanente d'architectes spécialisés, selon de nombreuses recommandations internationales, en particulier de l'UNESCO, de l'ALECSO et de l'ICOMOS.

Les ministres maghrébins de la culture des cinq pays concernés ont donc adopté en juin 1993 le principe d'un cours régional de conservation architecturale et ont chargé l'Institut national du patrimoine de la Tunisie d'en assurer la mise en oeuvre.

Une première assistance préparatoire pour la finalisation et la mise en place du cours d'un montant de 15.000 dollars des Etats-Unis a été accordée au titre de 1993 par le Président du Comité du patrimoine mondial.

**Description du projet:** Ce cours post-universitaire d'une durée de deux ans (1994 et 1995) s'adressera à une vingtaine d'architectes diplômés de la région et sera organisé par l'Institut national du Patrimoine de la Tunisie en étroite collaboration pédagogique et technique avec l'ICCROM ainsi que l'ICOMOS. Il vise à former des architectes spécialisés de haut niveau capables de préserver et prolonger la vie du patrimoine culturel maghrébin dans toutes ses composantes historiques et culturelles, y compris les influences tant historiques (gréco-romaine, turque et espagnole) que modernes (italienne et française). L'accent sera mis plus particulièrement sur l'étude des sites, parcs, édifices et centres historiques dans un contexte de développement urbain et rural intégré.

a) Le corps enseignant (une trentaine d'intervenants pendant les deux ans, choisis avec l'ICCROM), sera composé de spécialistes tunisiens et internationaux pour les domaines spécialisés non représentés en Tunisie;

b) Le programme établi avec l'ICCROM s'étendra sur deux années universitaires (un semestre par an, en 1994 et 1995), à Tunis (INP) et dans divers lieux de stage, avec:

- une année de cours et séminaires (30 heures x 25 semaines);
- une année de travail personnel encadré et adapté aux besoins spécifiques de chaque élève, et s'achevant par la soutenance d'un mémoire;
- des stages sur des chantiers-école et dans les programmes de recherche de l'Institut du patrimoine, et notamment à Carthage et dans la Médina de Tunis, sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial;

- les matières enseignées concerneront notamment l'histoire de l'art et les politiques d'intervention, la documentation et les méthodes d'analyse, le diagnostic et les interventions techniques, l'environnement bâti et naturel, les différents aspects de la gestion, notamment du tourisme ainsi que les législations de protection, la formation à la recherche et la préparation d'un mémoire.
- au terme des deux années, l'enseignement sera sanctionné par un certificat ou diplôme permettant, en Tunisie, l'inscription aux concours pour le recrutement des architectes des monuments historiques.

c) Le recrutement s'adressera à une vingtaine de candidats pour moitié tunisiens et pour moitié des autres pays du Maghreb, sélectionnés tous les deux ans parmi les titulaires d'un diplôme d'architecte et ayant une expérience effective de deux ans minimum. La sélection se fera sur dossier et après entretien avec les candidats.

d) Ce cours, qui sera renouvelé, s'adressera dans un premier temps aux architectes du Maghreb mais pourra être élargi par la suite à d'autres pays arabes et islamiques.

**Montant demandé au titre du Fonds:** Sur un budget total de 470.000 dollars des Etats-Unis pour 1994 et 1995 (dont 204.000 \$EU de fonctionnement, 150.000 \$EU de premier investissement non renouvelable par la suite et 116.000 \$EU de bourses et voyages pour les élèves non tunisiens), une somme totale de 100.000 \$EU répartie sur deux ans (50.000 \$EU par an) est demandée au Fonds pour couvrir les dépenses suivantes:

-	Direction pédagogique : indemnités du Directeur	10.000 dollars EU
-	Rémunération de l'architecte coordinateur (3.000 dollars EU x 24 mois)	72.000 dollars EU
-	Transports, frais de subsistance et honoraires professionnels de 10 enseignants non tunisiens pour cinq jours chacun	18.000 dollars EU
	Total :	100.000 dollars EU

### **Contribution nationale et autres contributions :**

Le directeur de l'INP a communiqué au Secrétariat le plan prévisionnel financier suivant pour les 370.000 dollars EU qui restent à couvrir :

- Tunisie :
  - 148.000 dollars EU (honoraires des enseignants tunisiens et logistique du cours à Tunis : bâtiments, locaux de bureaux, frais généraux, secrétariat, etc.) ;
- Coopération bilatérale Tunisie-Italie :
  - 53.000 dollars EU (somme demandée par l'ICCROM et acceptée par les autorités italiennes en avril 1993) ;
- Coopération bilatérale Tunisie-France :
  - 53.000 dollars EU (projet accepté en principe par les autorités françaises en mars 1993) ;
- Programme régulier de l'UNESCO :
  - une partie des 116.000 dollars EU nécessaires pour les voyages et les bourses des étudiants pourrait être financée par le Secteur de la Culture (CLT/CH) au titre du biennium 1994-1995, en fonction de ses disponibilités.

**Action du Comité :** Le Comité est appelé à se prononcer sur l'approbation de cette demande de 50.000 dollars EU pour 1994, en étant conscient qu'elle ne peut prendre son sens que si le cours a les moyens de se poursuivre en 1995, année pour laquelle une seconde assistance de 50.000 dollars EU sera demandée par la Tunisie au bénéfice des cinq pays maghrébins. Il conviendrait également de s'assurer que les contributions financières de l'Italie et de la France seront versées effectivement et dans des délais suffisants, et que la totalité du montant nécessaire pour les bourses des étudiants sera couverte. Le Bureau pourrait aussi demander à l'ICCROM, qui est étroitement associée au projet, les précisions complémentaires qu'il jugerait utiles, et charger le Centre de le tenir régulièrement informé de l'avancement de ce cours de formation.

### **D.3. Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)**

**Antécédents :** l'ICCROM a demandé 75.000 dollars EU pour l'organisation de trois cours de formation. Les cours traitent de Conservation architecturale, Conservation des peintures murales et Principes scientifiques de conservation et doivent avoir lieu à l'ICCROM, à Rome, au cours de 1994. L'ICCROM a demandé une somme de 25.000 dollars EU pour chacun de ces trois



cours qui serviront à renforcer la participation de spécialistes des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial. Les détails sur l'estimation des dépenses pour chaque stagiaire seront fournis en temps voulu. Les cours, qui dureront environ quatre mois, sont prévus pour 15-20 participants. Ceux-ci posséderont déjà une expérience des pratiques de restauration/conservation et désireront élargir leurs connaissances grâce à ces cours internationaux spécialisés.

Au cours des années passées, le Fonds du patrimoine mondial a accordé à l'ICCROM des contributions financières pour des bourses pour les montants suivants :

<b>Conservation architecturale</b>	20.000 dollars EU (1988) ; 30.000 dollars EU (1989) ; 20.000 dollars EU (1990) ; 20.000 dollars EU (1991) ; et 20.000 dollars EU (1992).
<b>Conservation des peintures murales</b>	20.000 dollars EU (1989) ; 4.000 dollars EU (1990) ; 40.000 dollars EU (1991) ; et 16.000 dollars EU (1992).
<b>Principes scientifiques de conservation</b>	20.000 dollars EU (1989) ; 10.000 dollars EU (1990) ; et 13.000 dollars EU (1992).

**Description de la demande :** L'ICCROM a demandé au Fonds du patrimoine mondial de poursuivre son soutien financier en coparrainant les trois cours organisés en 1994.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial :** Une contribution financière d'un montant total de 75.000 dollars EU (25.000 dollars pour chaque cours) est demandée.

**Action demandée par le Comité :** Le Comité est invité à prendre une décision concernant cette demande.

**D.4. RIKSANTIKVAREN, Direction du patrimoine culturel, Norvège :  
Cours international de formation aux techniques de  
conservation du bois, 1994**

**Antécédents :** Le Cours international sur les techniques de conservation du bois a été organisé tous les deux ans depuis 1984 sous l'égide de l'UNESCO, de l'Institut norvégien de technologie et de l'ICCROM et en coopération avec l'ICOMOS. Le cours est donné en alternance avec le Cours UNESCO/ICCROM sur la conservation de la pierre qui a lieu à Venise. Au total, 90 participants venus de 48 pays ont suivi les cinq cours organisés jusqu'à maintenant.

Le cours est pluridisciplinaire et ouvert aux professionnels de différents domaines de conservation/restauration possédant au moins trois ans d'expérience.

**Description de la demande** : L'idée principale du cours est d'offrir à des professionnels en milieu de carrière la possibilité d'élargir leur compréhension de la signification de la conservation du patrimoine en bois et de moderniser leurs techniques. Le cours durera six semaines et comportera des conférences par des experts internationaux, des analyses en laboratoire et des études sur le terrain. Les participants passeront un examen à la fin du cours de formation.

**Contribution nationale** : Dépenses "en nature" pour la préparation du cours, pour un montant de 15.900 dollars EU et 20.850 dollars EU pour la mise en oeuvre du cours ; 57.400 dollars EU ont été fournis par le Riksantikvaren.

**Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial** : 25.000 dollars EU.

**Action demandée par le Comité** : Le Comité désirera peut-être considérer l'approbation de la demande s'élevant à 25.000 dollars EU pour le cours de formation.